



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Référence
19_2024

Objet de la délibération
Travaux toiture salle des Fêtes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/04/2024

Et

Publication ou notification du :
04/04/2024

L'an 2024 et le 3 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTOINE Jérôme à Mme DONGE Christine, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc à M. VANZELLA Yoann

Absents séance:

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Travaux toiture salle des Fêtes**

Suite à la dégradation du toit de la cuisine de la salle des fêtes, il est nécessaire d'effectuer la pose d'un bardage et d'une coiffe en toile laquée ainsi qu'au démoussage du toit de la salle, selon devis de l'entreprise SARL Muller :

bardage : 2 155 € HT
coiffe : 1895.00 € HT
démoussage : 2 952.75 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/04/2024
Le Maire
François DENEUX